



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement

Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement de la Région de Yerville

Exercice 2015



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2015 présenté conformément à l'article L.2224-5 (annexe VI) du code général des collectivités territoriales.

SOMMAIRE

1	Caractérisation technique du service.....	3
1.1	Présentation du territoire desservi	3
1.2	Mode de gestion du service	3
1.3	Estimation de la population desservie par un réseau de collecte des eaux usées (unitaire ou séparatif) (D201.0)	3
1.4	Convention de transfert d'effluents	4
1.5	Nombre d'abonnements.....	4
1.5.1	Nombre d'abonnements par système d'assainissement :.....	4
1.5.2	Répartition des abonnés par commune :	5
1.6	Volumes facturés	6
1.7	Caractéristiques du réseau de collecte (hors branchements).....	6
1.7.1	Linéaire de canalisations de collecte des eaux usées du SMAEPA de Yerville.....	6
1.7.2	Identification des ouvrages existants afin de maîtriser les déversements d'effluents au milieu naturel par des réseaux unitaires en temps de pluie par système d'assainissement	6
1.8	Ouvrages d'épuration des eaux usées	6
1.8.1	Traitement des effluents	6
1.8.2	Prescriptions de rejet (ou arrêté préfectoral pour la station).....	7
1.8.3	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration.....	8
2	Tarification de l'assainissement et recettes du service.....	8
2.1	Modalités de tarification	8
2.2	Recettes d'exploitation	9
2.2.1	Recettes de la collectivité	9
2.2.2	Recettes de l'exploitant	10
2.2.3	Recettes de l'Agence de l'eau	10
3	Indicateurs de performance.....	10
3.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées par système d'assainissement (P201.1)	10
3.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2)..	11
3.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation.....	13
4	Financement des investissements	13
4.1	Montants financiers des études et travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux	13
4.2	Etat de la dette	13
4.3	Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service	13
4.4	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	14
5	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	14
5.1	Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité	14
5.2	Opérations de coopération décentralisée	14
6	Note liminaire sur le prix global de l'eau et de l'assainissement.....	15

1 Caractérisation technique du service

1.1 Présentation du territoire desservi

Le Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement de la Région d'Yerville assure le service d'assainissement des 10596 habitants des communes d'ANCRETIEVILLE SAINT VICTOR, AUZOUVILLE L'ESNEVAL, BOURDAINVILLE, CIDEVILLE, CRIQUETOT SUR OUVILLE, ECTOT L'AUBER, EMANVILLE, FLAMANVILLE, GREMONVILLE, GUEUTTEVILLE, HUGLEVILLE EN CAUX, MOTTEVILLE, OUVILLE L'ABBAYE, SAINT MARTIN AUX ARBRES, SAINT OUEN DU BREUIL, SAUSSAY, VIBEUF et YERVILLE.

Les missions du service sont la collecte, le transport et le traitement des eaux usées, ainsi que l'élimination des boues produites et le contrôle des raccordements.

1.2 Mode de gestion du service

Le service d'assainissement est exploité en affermage par Veolia Eau.

Le contrat de délégation de service public a pris effet le 28/05/2003, pour une durée de 12 ans et arrivera donc à échéance le 28 février 2015.

Un avenant au contrat d'affermage a été signé le 18 juillet 2012. Il concerne une augmentation de la part proportionnelle du délégataire de 21,67 centimes d'€/m³ passant la part du délégataire de 0,8667 €/m³ à 1,0834 €/m³ (tarifs en valeur de base au 01/07/2010).

Cet avenant fait suite à la modification du périmètre du contrat d'affermage d'assainissement dus aux nouveaux équipements suivants :

- La station d'épuration de Yerville-Bourdainville (passage de 2500 à 5750 EH)
- La station d'épuration de Motteville (passage de 800 à 1300 EH)
- 5,355 km de réseau d'assainissement dans les communes de Bourdainville, Motteville et Flamanville
- 6 postes de relèvements (1 à Yerville, 2 à Bourdainville, 2 à Flamanville et 1 à Motteville)
- le réseau de transfert dans l'ancienne station de Yerville à la nouvelle STEP de Yerville-Bourdainville

Un deuxième avenant de prolongation de la durée du contrat d'affermage a été signé pour prolonger son échéance **au 30 juin 2016.**

1.3 Estimation de la population desservie par un réseau de collecte des eaux usées (unitaire ou séparatif) (D201.0)

Cette estimation prend en compte le nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 10596 habitants au 31/12/2015 (10432 au 31/12/2014).

1.4 Convention de transfert d'effluents

Lien contractuel	Sens	Usage (secours /permanent)	Cocontractant	Caractéristiques (volumes, débit, qualités des effluents...)	Date d'effet	Durée [an]
Convention	Import	permanent	Syndicat d'eau et d'assainissement de Doudeville	Raccordement de 33 habitations aux hameaux de la Vatine et de Gournay (commune d'Yvecrique)	01 décembre 2006	44 ans

1.5 Nombre d'abonnements

1.5.1 Nombre d'abonnements par système d'assainissement :

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L.213-10-3 du code de l'environnement.

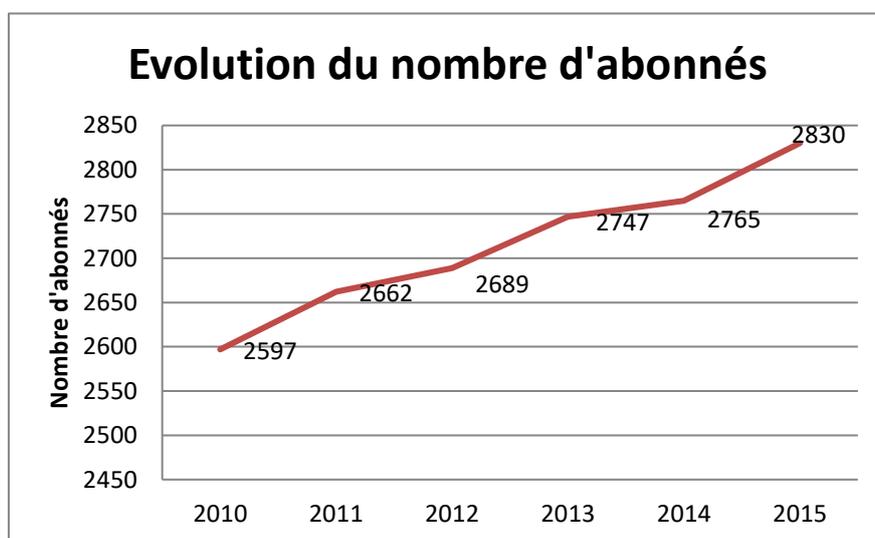
Le système d'assainissement est le réseau avec la station associée.

Système d'assainissement	Communes ou hameaux collectées	2014	2015
ANCRETIEVILLE ST VICTOR 1	Ancretieville St Victor	28	28
ANCRETIEVILLE ST VICTOR 2	Ancretieville St Victor	10	10
AUZOUVILLE L'ESNEVAL	Auzouville l'Esneval	100	102
	Saint Martin aux Arbres (Hameau du Caillebourg)	18	18
	TOTAL Système Auzouville l'Esneval	118	120
CIDEVILLE	Cideville	62	62
CRICQUETOT SUR OUVILLE	Cricquetot sur Ouville	108	108
ECTOT L'AUBER	Ectot l'Auber (Bourg)	84	84
GREMONVILLE	Grémonville	50	50
	Hameau La Vatine et Gournay (SIAEP de Doudeville)	33	33
	TOTAL Système Grémonville	83	83
GUEUTTEVILLE	Gueutteville	20	20
HUGLEVILLE EN CAUX	Hugleville en Caux	38	38
MOTTEVILLE - FLAMANVILLE	Motteville	194	196
	Flamanville	110	159
	TOTAL Système Motteville - Flamanville	304	355
OUVILLE L'ABBAYE	Ouville l'Abbaye	166	167
SAINT OUEN DU BREUIL	Saint Ouen du Breuil	198	198
SAUSSAY	Saussay	62	61
	Emanville (Hameau des Epluques)	25	25
	TOTAL Système Sausay - Emanville	87	86
VIBEUF	Vibeuf	121	121

YERVILLE – BOURDAINVILLE	Yerville	1109	1124
	Bourdainville	163	164
	Ectot-l'Auber (hameau du Mesnil Bignon)	84	84
	St Martin aux Arbres (Hameau de Bosc Robert)	15	15
	TOTAL Système Yerville-Bourdainville	1371	1387

1.5.2 Répartition des abonnés par commune :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
ANCRETIEVILLE ST VICTOR	38	38	38	39	38	38
AUZOUVILLE L'ESNEVAL	97	103	99	102	100	102
BOURDAINVILLE	143	146	152	159	163	164
CIDEVILLE	46	56	57	61	62	62
CRIQUETOT SUR OUVILLE	99	102	102	105	108	108
ECTOT L'AUBER	152	156	159	166	168	164
EMANVILLE	24	24	24	25	25	25
FLAMANVILLE	85	87	104	107	110	159
GREMONVILLE	49	49	49	50	50	50
GUEUTTEVILLE	20	20	20	20	20	20
HUGLEVILLE EN CAUX	38	37	37	38	38	38
MOTTEVILLE	203	200	196	194	194	196
OUVILLE L'ABBAYE	160	163	164	165	166	167
SAINT MARTIN AUX ARBRES	31	32	32	32	33	33
SAINT OUEN DU BREUIL	183	194	195	196	198	198
SAUSSAY	51	60	60	61	62	61
VIBEUF	119	120	120	121	121	121
YERVILLE	1062	1075	1081	1106	1109	1124
Total d'abonnés	2597	2662	2689	2747	2765	2830



1.6 Volumes facturés

Volumes facturés [m ³]	2014	2015	Variation
- aux abonnés domestiques	245 295	227 950	-7,1%
- aux abonnés non domestiques			
Total des volumes facturés	245 295	227 950	-7,1%

L'assiette de la redevance assainissement a fortement diminué entre 2014 et 2015

1.7 Caractéristiques du réseau de collecte (hors branchements)

1.7.1 Linéaire de canalisations de collecte des eaux usées du SMAEPA de Yerville

Canalisations	2013	2014	2015
Longueur totale du réseau (km)	81,8	83,2	83,2
Canalisations gravitaires (ml)	65 933	67 185	67 176
<i>dont eaux usées (séparatif)</i>	45 976	46 976	46 967
<i>dont unitaires</i>	10 720	10 728	10 728
<i>dont pluviales (séparatif)</i>	9 237	9 481	9 481
Canalisations de refoulement (ml)	15 905	16 017	16 018

1.7.2 Identification des ouvrages existants afin de maîtriser les déversements d'effluents au milieu naturel par des réseaux unitaires en temps de pluie par système d'assainissement

Nom du système d'assainissement	Type d'équipement (<i>bassin d'orage, déversoir d'orage...</i>)	Localisation	Volume éventuel de stockage
Yerville-Bourdainville	Ouvrage tampon de la station d'épuration de Yerville-Bourdainville	Ancienne station d'épuration de Yerville	450 m ³

1.8 Ouvrages d'épuration des eaux usées

1.8.1 Traitement des effluents

Nombre de stations d'épuration : 15

Nom du système d'assainissement	Commune d'implantation	Type de station	Capacité nominale [EH]	DBO5 kg/j	Débit m ³ /j
ANCRETIEVILLE ST VICTOR 1	Ancretieville st Victor	filtres à sable	75	4,5	11,25
ANCRETIEVILLE ST VICTOR 2	Ancretieville st Victor	filtres à sable	30	1,8	4,5
AUZOUVILLE L'ESNEVAL	Auzouville l'Esneval	lagunage	350	21	52,5
CIDEVILLE	Cideville	lagunage	350	21	52,5
CRIQUETOT SUR OUVILLE	Criquetot sur Ouville	lagunage	500	30	75
ECTOT L'AUBER	Ectot l'Auber	biodisques	195	12	35
GREMONVILLE	Grémonville	lagunage	400	24	60
GUEUTTEVILLE	Gueutteville	Filtre biologique	55	31	8,25
HUGLEVILLE EN CAUX	Hugleville en Caux	Filtre biologique	80		12
MOTTEVILLE - FLAMANVILLE	Motteville	Boues activées	600	36	90
OUVILLE L'ABBAYE	Ouville l'Abbaye	lagunage	400	24	
SAINT OUEN DU BREUIL	St Ouen du Breuil	lagunage	500	30	
SAUSSAY	Saussay	lagunage	200	12	
VIBEIF	Vibeuf	lagunage	300	18	
YERVILLE – BOURDAINVILLE	Bourdainville	Boues activées	5750	489	1207

1.8.2 Prescriptions de rejet (ou arrêté préfectoral pour la station)

Station d'épuration	Dossier loi sur l'eau	Paramètre	Fréquence des contrôles	Rendement épuratoire (%)	Norme du rejet (mg/l)
Ancretieville Saint Victor 1	Pas de dossier de loi sur l'eau (non obligatoire)	DBO5	1 tous les 2 ans	94,5	40
		DCO		87	120
		MES		86,4	30
Ancretieville Saint Victor 2	Pas de dossier de loi sur l'eau (non obligatoire)	DBO5	1 tous les 2 ans	98,7	40
		DCO		94,5	120
		MES		85	30
Auzouville l'Esneval	Déclaration de rejet : récépissé de déclaration n°76-2008-00135 du 15/02/2008	DBO5	1 tous les 2 ans	94,2	40
		DCO		85,5	120
		MES		84,2	120
Cideville	Déclaration de rejet : récépissé de déclaration n°76-2008-0087 du 11/06/2008	DBO5	1 tous les 2 ans	99	40
		DCO		96,7	120
		MES		90,3	120
Criquetot sur Ouville	Déclaration de rejet : récépissé de déclaration n°76-2008-00134 du 15/02/2008	DBO5	1 tous les 2 ans	94,2	40
		DCO		82,9	120
		MES		63,3	120
Ectot l'Auber	Pas de dossier de loi sur l'eau (non obligatoire)	DBO5	1 tous les 2 ans	98	25
		DCO		89	125
		MES		93	35

Grémonville	Déclaration de rejet : réceptionné de déclaration n°76-2008-00133 du 15/02/2008	DBO5	1 tous les 2 ans	97,5	40
		DCO		84,5	120
		MES		88	120
Gueutteville	Pas de dossier de loi sur l'eau (non obligatoire)	DBO5	1 tous les 2 ans	90,9	40
		DCO		86,2	120
		MES		1	30
Hugleville en Caux	Pas de dossier de loi sur l'eau (non obligatoire)	DBO5	1 tous les 2 ans	78,2	25
		DCO		50,2	125
		MES		93,8	
Motteville	Autorisation de rejet du 12/07/1979	DBO5	2 par an	99,2	60
		DCO		96,4	60
		MES		98,5	50
Ouille l'Abbaye	Déclaration de rejet : réceptionné de déclaration n°76-2008-0085 du 11/06/2008	DBO5	1 tous les 2 ans	72,8	40
		DCO		56,6	120
		MES		41,3	120
St Ouen du Breuil	Déclaration de rejet : réceptionné de déclaration n°76-2008-0086 du 11/06/2008	DBO5	1 tous les ans	96,4	60
		DCO		85,8	60
		MES		72	50
Saussay	Déclaration de rejet : réceptionné de déclaration n°76-2008-0088 du 11/06/2008	DBO5	1 tous les 2 ans	84	40
		DCO		67	120
		MES		61	120
Vibeuf	Déclaration de rejet : réceptionné de déclaration n°76-2008-00136 du 15/02/2008	DBO5	1 tous les 2 ans	94	60
		DCO		90	60
		MES		77	50
Yerville-Bourdainville	Déclaration de rejet du 12/01/2007 Arrêté du 22/06/2007	DBO5	Contrôle s tous les mois	97,81	94
		DCO		95,5	92
		MES		97,18	95

1.8.3 Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

Les quantités de boues évacuées pendant l'exercice 2015 sont les suivantes :

- Lagune de Grémonville : 620 tonnes brutes, et 152,40 tonnes de matières sèche (TMS)
- Lagune de Vibeuf : 710 tonne brutes et 176,9 tonnes de matières sèches (TMS)

La quantité totale de boues évacuées est de **329,3 TMS**

2 Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1 Modalités de tarification

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les volumes sont relevés annuellement. Les abonnements sont payables d'avance semestriellement. Les consommations sont payables au vu du relevé.

Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part revenant à la collectivité. Ceux-ci découlent des charges du service et sont calculés sur la base de statistiques relatives à l'évolution de l'assiette de facturation.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Les tarifs concernant la part de la société VEOLIA EAU sont indexés annuellement conformément au contrat d'affermage. Ils sont obtenus par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat. Les prix de base sont établis au 12 juin 2003.

	2015		2016		Variation
		Pour 120 m3		Pour 120 m3	
Part Fixe (€ HT/an)	21,38€	21,38 €	21,70 €	21,70 €	
Part proportionnelle (€ HT/m3)	1,17 €	140,15 €	1,1863 €	142,36 €	
Exploitant		161,66 €		164,03 €	1,48 %
Part Fixe (€ HT/an)	7,78 €	7,78 €	7,78 €	7,78 €	
Part proportionnelle (€ HT/m3)	1,43 €	171,96 €	1,43 €	171,96 €	
Collectivité		179,74 €		179,74 €	0 %
Collecte et modernisation des réseaux (€ HT/m3)	0,30 €	36,00 €	0,30 €	36,00 €	
Redevance mod. réseaux		36,00 €		36,00 €	0 %
Taxes TVA (7% en 2013 et 10% en 2014)		39,72 €		39,96 €	0,60 %
TOTAL € HT		413,40 €		415,80 €	
TOTAL TTC		453,12 €		455,76 €	0,58 %
Soit en €/m3		3,78 €		3,80 €	0,53 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

3,80 €/m³ TTC

2.2 Recettes d'exploitation

2.2.1 Recettes de la collectivité

	2014	2015	Variation
Recettes liées à la facturation du service d'assainissement aux abonnés	342 258 €	346 898 €	1,36 %
dont redevances eaux usées domestiques			
dont abonnements			
Autres recettes			
Prime pour épuration de l'agence de l'eau	136 844€	0*	

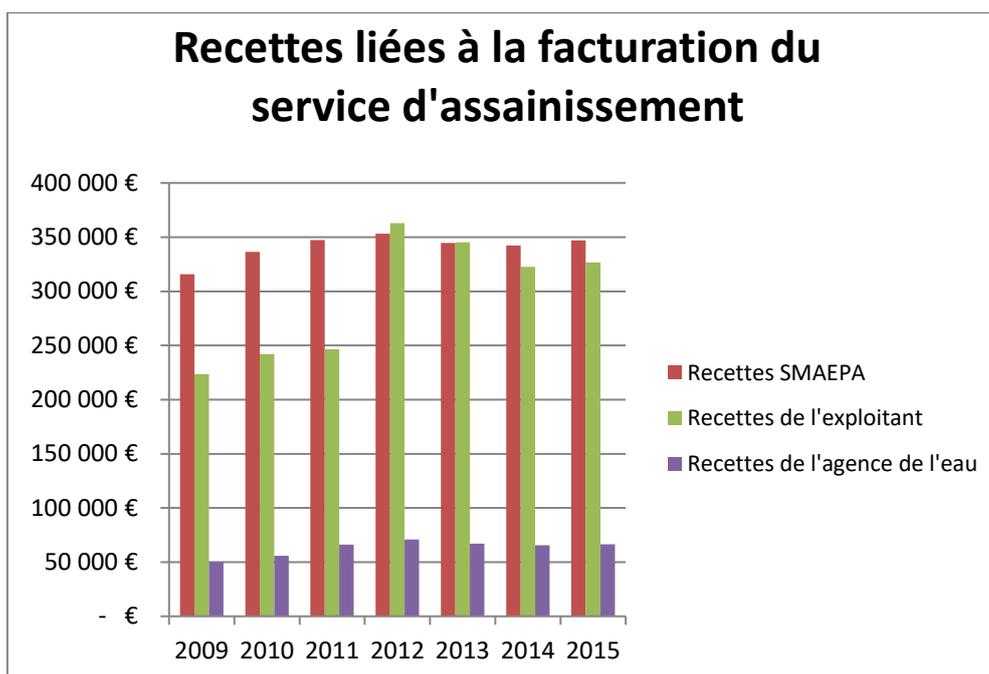
*La prime épuration de l'agence de l'eau a été versée tardivement, début 2016.

2.2.2 Recettes de l'exploitant

	2014	2015	Variation
Total recettes liées à la facturation des abonnés	322 597 €	326 019 €	1,06 %
dont redevances eaux usées domestiques			
dont abonnements			

2.2.3 Recettes de l'Agence de l'eau

	2014	2015	Variation
Redevance modernisation des réseaux de collecte	65 587 €	66 492 €	1,38 %



3 Indicateurs de performance

3.1 Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées par système d'assainissement (P201.1)

Cet indicateur permet d'apprécier l'état d'équipement de la population et de suivre l'avancement des politiques de raccordement pour les abonnés

Il se définit par le quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service d'assainissement collectif

Suite à la réalisation de l'étude d'actualisation des zonages d'assainissement, il en résulte des taux de desserte suivants :

	nombre abonnés 2015	nombre potentiel d'abonnés suite à l'étude du zonage d'assainissement	Taux de desserte
ANCRETIEVILLE ST VICTOR	38	92	41%
AUZOUVILLE L'ESNEVAL	102	105	97%
BOURDAINVILLE	164	164	100%
CIDEVILLE	62	62	100%
CRICQUETOT SUR OUVILLE	108	210	51%
ECTOT L'AUBER	164	166	99%
EMANVILLE	25	25	100%
FLAMANVILLE	159	166	96%
GREMONVILLE	50	77	65%
GUEUTTEVILLE	20	20	100%
HUGLEVILLE EN CAUX	38	50	76%
MOTTEVILLE	196	208	94%
OUVILLE L'ABBAYE	167	226	74%
SAINT MARTIN AUX ARBRES	33	89	37%
SAINT OUEN DU BREUIL	198	212	93%
SAUSSAY	61	115	53%
VIBOUF	121	142	85%
YERVILLE	1124	1124	100%

3.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2)

Obligations réglementaires

Le décret du 27 janvier 2012 précise qu'à l'échéance du 31 décembre 2013, les collectivités doivent avoir établi un descriptif détaillé des réseaux d'eau et d'assainissement

L'arrêté du 2 décembre 2013 (JO du 19 décembre 2013) assure l'articulation entre l'obligation de réaliser un descriptif détaillé introduite par le décret du 27 janvier 2012 et l'arrêté du 2 mai 2007 sur le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service. Il modifie notamment les critères d'évaluation des indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux en introduisant un nouveau barème de 0 à 120 points (précédent barème sur 100 points).

Ce même arrêté précise qu'il faut que ce nouvel indice atteigne un total de 40 points sur les 45 premiers points accessibles pour que le service dispose d'un descriptif détaillé. D'autre part, cet arrêté stipule que l'atteinte de ce seuil de 40 points (sur 45 attribuables) conditionne l'attribution des points suivants alloués par le barème (entre les cotations 45 et 120 points - effet « palier »).

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale a été calculé conformément à ce nouveau barème. Cette disposition introduit une rupture avec les valeurs des années antérieures de cet indice.

Gestion patrimoine – Niveau de la politique patrimoniale du réseau	Valeur si pas de seuil	Valeur officielle
Existence d'un plan des réseaux	10	10
Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	10	10
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	11	11
Total seuil (40 points/45 à avoir pour compter les points suivants)	36	36
Existence information géographique précisant altimétrie canalisations	11	0
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	0
Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	0
Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	0	0
Localisation des autres interventions	10	0
Définition mise en œuvre plan pluriannuel enquête et auscultation réseau	0	0
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	0	0
Total :	77	36

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de 36 sur un barème de 120 points.

Il n'atteint pas le seuil des 40 points. En conséquence, le service ne peut prétendre disposer du descriptif détaillé tel qu'exigé par le décret « pertes en eau » du 27 janvier 2012.

En conséquence, un plan d'actions est à mettre en œuvre pour que :

- D'une part, la valeur de l'indice atteigne la valeur seuil de 40 points afin que le service dispose durablement du descriptif détaillé ;
- D'autre part, le service puisse bénéficier des points additionnels compris entre les cotations 45 et 120 points du nouveau barème en vigueur ; points additionnels d'ores et déjà accessibles pour le service mais non comptabilisables compte-tenu de la toute nouvelle réglementation.

Ce plan d'action qui n'a pu être mis en œuvre en 2013 du fait de la publication tardive de l'arrêté du 2 décembre 2013 (JO du 19 décembre 2013, au regard d'une échéance fixée au 31 décembre 2013) visera à compléter l'inventaire des canalisations par des informations relatives à leur date de pose (à défaut, leur période de pose) et/ou à leur matériau et diamètre. Les modalités d'accès aux informations à recueillir, ou la confirmation de celles partielles disponibles mais sujettes à de fortes incertitudes, seront à définir selon l'historique des informations dont dispose vos services. A titre d'exemple, la période de pose des canalisations peut être indirectement identifiée par le biais des phases successives d'urbanisation du territoire.

3.3 Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation

Le taux de boues, issues des différents ouvrages d'épuration du Syndicat de Yerville, évacuées selon les filières conformes à la réglementation, est de 100%. La filière utilisée est l'épandage sur sol agricole.

4 Financement des investissements

4.1 Montants financiers des études et travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux

Objet des travaux	Montant de travaux réalisés en 2015	Subventions reçues en 2015
Travaux Hors Tranches	24 070,81 €	3 660,38 €
Etudes préalables à la reconstruction des STEP	2 700 €	
Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement d'Ouille l'Abbaye	11 373,08 €	192 615 €
Reconstruction de la station d'épuration d'Hugleville en Caux / Saint Ouen du Breuil	73 359,66 €	45 806,33 €
Reconstruction de la station d'épuration d'Ouille l'Abbaye	6 803,48 €	596,66 €

4.2 Etat de la dette

L'état de la dette au 31 décembre 2015 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2014	2015
Encours de la dette au 31 décembre	1 713 673 €	1 608 934€
Annuités de remboursements de la dette au cours de l'exercice	160 004€	152 948 €
dont en intérêts	51 659 €	48 208 €
dont en capital	108 345 €	104 740 €

4.3 Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service

	2014	2015
Montant des amortissements	337 997€	337 997 €

4.4 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

<i>Descriptif du projet</i>	Montant prévisionnel des travaux
Réseaux de transfert et de collecte d'Hugleville en Caux/Saint Ouen du Breuil	424 000 €
Reconstruction de la station d'épuration d'Hugleville en Caux/Saint Ouen du Breuil	1 183 400 €
Reconstruction de la station d'épuration de Criquetot sur Ouville	800 000 €
Reconstruction de la station d'épuration d'Ouville L'Abbaye	800 000 €

5 Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1 Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité

Le service n'a pas reçu de demande d'abandon de créances au cours de l'exercice et aucun versement n'a été effectué vers un fond de solidarité.

5.2 Opérations de coopération décentralisée

Le service n'a pas mené d'opérations de coopération décentralisée durant l'exercice 2015.

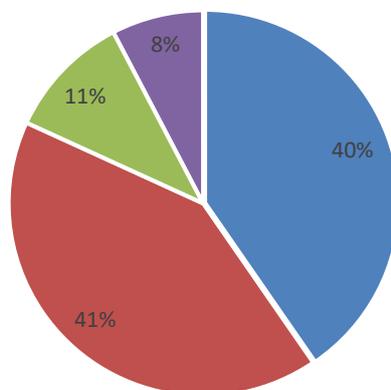
6 Note liminaire sur le prix global de l'eau et de l'assainissement

Commune zones de base	Communes zone moyenne
ANCRETIEVILLE ST VICTOR	AUZOUVILLE L'ESNEVAL
BOURDAINVILLE	CIDEVILLE
CRICQUETOT SUR OUVILLE	EMANVILLE
ECTOT L'AUBER	HUGLEVILLE EN CAUX
GREMONVILLE	FLAMANVILLE
GUEUTTEVILLE	MOTTEVILLE
OUVILLE L'ABBAYE	SAINT MARTIN AUX ARBRES
SAINT OUEN DU BREUIL	SAUSSAY
VIBEU	LIMESY
YERVILLE	

Prix global de l'eau potable et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour une consommation de référence de 120 m³ :

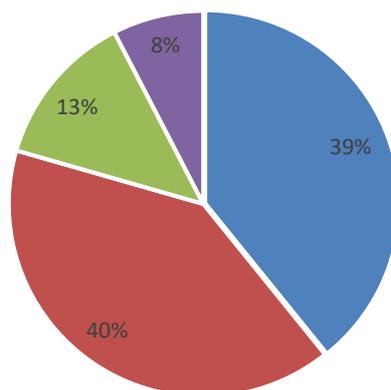
	1 ^{er} janvier 2015	1 ^{er} janvier 2016	1 ^{er} janvier 2015	1 ^{er} janvier 2016
	Communes zone de base		Communes zone moyenne	
Exploitant				
du service d'eau potable	105,10 €	106,55 €	105,10 €	106,55 €
de l'assainissement collectif	161,66 €	164,06 €	161,66 €	164,06 €
<i>TOTAL Exploitant</i>	266,76 €	270,61 €	266,76 €	270,61 €
Collectivité				
pour le service d'eau potable	97,72 €	97,72 €	97,72 €	97,72 €
pour l'assainissement collectif	179,74 €	179,74 €	179,74 €	179,74 €
<i>TOTAL Collectivité</i>	277,46 €	277,46 €	277,46 €	277,46 €
Agence de l'eau				
Redevance prélèvement	7,88 €	7,88 €	7,88 €	7,88 €
Redevance de pollution domestique	26,40 €	26,40 €	45,60 €	45,60 €
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	36 €	36 €	36 €	36 €
<i>TOTAL Agence de l'eau</i>	70,28 €	70,28 €	89 €	89 €
TVA				
pour le service d'eau potable	13,04 €	13,12 €	14,10 €	14,18 €
pour l'assainissement collectif	37,74 €	37,98 €	37,74 €	37,98 €
<i>TOTAL Taxes</i>	50,78 €	51,10 €	51,84 €	52,16 €
Total TTC				
pour le service d'eau potable	250,14 €	251,67 €	270,40 €	271,92 €
pour l'assainissement collectif	415,14 €	417,78 €	415,14 €	417,78 €
Total TTC global	665,28 €	669,45 €	685,54 €	689,70 €
Soit en €/m³	5,54 €/m³	5,58 €/m³	5,71 €/m³	5,75 €/m³

Répartition des parts Collectivité, Exploitant, Agence de l'eau et Taxes sur une facture d'eau assainie de base 120 m³ au 1er Janvier 2016 pour les communes en zone base



■ Exploitant ■ Collectivité ■ Agence de l'eau ■ TVA

Répartition des parts Collectivité, Exploitant, Agence de l'eau et Taxes sur une facture d'eau assainie de base 120 m³ au 1er Janvier 2016 pour les communes en zone moyenne



■ Exploitant ■ Collectivité ■ Agence de l'eau ■ TVA